

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC CREPY EN VALOIS 52 RUE NATIONALE 60800 CREPY EN VALOIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

MME DELORME Aurélie, gérant de la société A2B DIAG EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 80 RUE NATIONALE 60800 CREPY EN VALOIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |                                                                                         |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 1er associé     | Madame Aurélie Cendrine DELORME, 16 RUE HELENE MATHIEU 60890 AUTHEUIL EN VALOIS         |
| Nombre de parts | 999                                                                                     |
| Montant versé   | 999 €                                                                                   |
| 2e associé      | Monsieur Alain André Philippe BARCELERE, 16 RUE HELENE MATHIEU 60890 AUTHEUIL EN VALOIS |
| Nombre de parts | 1                                                                                       |
| Montant versé   | 1 €                                                                                     |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

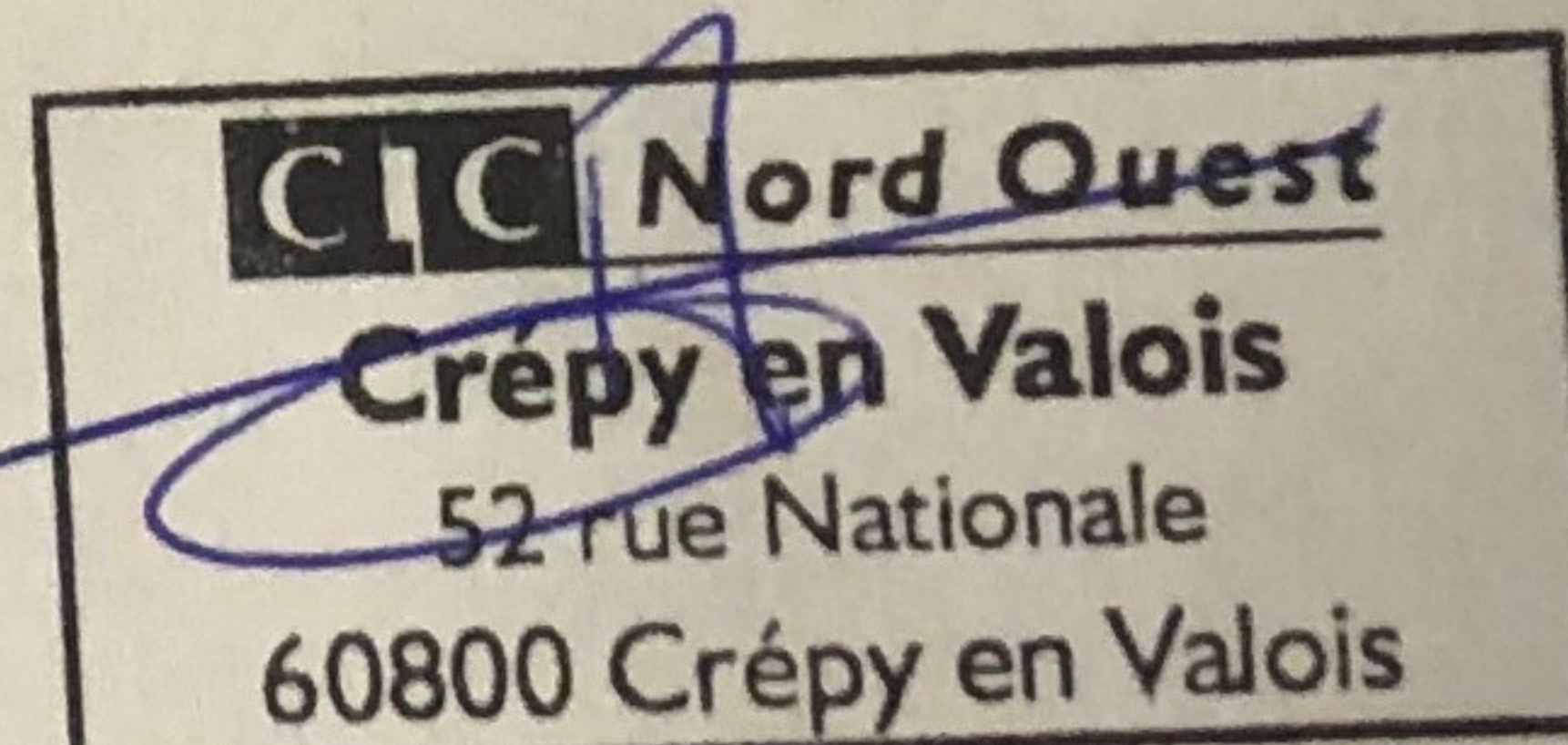
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 11 février 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Marine TOURNEMEULE  
Chargée d'affaires professionnels

JST06

*Lu et approuvé**lu et approuvé*